SÉANCE ORDINAIRE DU 7 mars 2022

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 7 mars 2022 à 19 h 30 et enregistrée, tel que l'exige le décret du gouvernement du Québec, en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

Maire - Monsieur Jean-Benoit Létourneau

District No 1 - Monsieur Jean-Paul Grondin

District No 2 - Monsieur Darrell Paré

District No 3 - Madame Julie Leblond

District No 4 - Madame Samantha Jalbert-Paré

District No 5 - Monsieur André Roy

District No 6 - Monsieur Rénald Drouin

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire, ouvre la séance à 19 h 40 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Benoit Létourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :
 - 3.1 Séance ORDINAIRE du 7 février 2022
- 4. Dossiers en cours
- 5. Affaires administratives
 - 5.1 Comptes à payer Février 2022
 - 5.2 Soumissions Service d'entretien ménager des bâtiments municipaux
 - 5.3 Soumissions Firme pour la vérification comptable
 - 5.4 Comptes de taxes Report du premier versement
 - 5.5 Projet d'Écocentre
 - 5.6 Soumission pour le renouvellement du logiciel antivirus
 - 5.7 Vente pour taxes 2022

6. Correspondance

7. Loisirs et culture

7.1 Soumission - Poteaux pour le filet protecteur au

terrain de baseball

- 7.2 Affichage d'un poste au Centre des loisirs Desjardins
- 7.3 Salaires Emplois d'été 2022
- 7.4 Tarifs camp de jour
- 7.5 Tarif événementiel pour le casse-croûte
- 7.6 Gala de boxe

8. Travaux publics

8.1 Mandat WSP - Cueillette et analyses d'information - Dossier eau

9. Urbanisme

9.1 Adoption du règlement 2022-227 (Poules en milieu urbain)

10. Incendie

- 10.1 Indexation des salaires du personnel du service incendie
- 10.2 Modification aux fréquences de rémunération des pompiers
- 10.3 Avis de motion Règlement d'emprunt pour la construction d'une nouvelle caserne

11. Période de questions

12. Prochaine séance

13. Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

22-03-8092 ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 7 février 2022

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 7 février 2022 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celuici et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 7 février 2022.

22-03-8093 ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Monsieur Jean-Benoit Létourneau n'a aucun dossier en cours

Monsieur **Jean-Paul Grondin** nous informe qu'il a assisté à l'assemblée concernant le transport adapté en remplacement de Monsieur Jean-Benoit Létourneau.

Monsieur **Darrell Paré** mentionne qu'il n'a pas eu de rencontre dans le dernier mois. Il dit aussi que le Festival Pré-Novice se tiendra les 26 et 27 mars prochain à l'aréna et que le comité recherche des bénévoles.

Madame **Julie Leblond** nous parle du bilan concernant le Service incendie lors du dernier mois. Ils ont reçu 4 appels, dont une alarme de monoxyde de carbone, deux feux de cheminée et une désincarcération à Adstock.

Madame Samantha Jalbert-Paré nous indique qu'elle a accepté le poste de trésorière dans le conseil d'administration de l'Office d'habitation des Appalaches lors de la rencontre du 22 février. D'ailleurs, elle mentionne qu'il y a présentement un poste d'agent communautaire de disponible à l'Office d'habitation des Appalaches. Elle dit aussi que dorénavant, il ne sera pas possible d'avoir un garage de toile au HLM d'East Broughton, tout comme les autres HLM de la région.

Monsieur André Roy mentionne qu'il n'a pas eu de rencontre.

Monsieur Rénald Drouin dit qu'il n'a pas eu de rencontre.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - Février 2022

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de février 2022 ont été préparées ;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 368 443,07 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de février 2022 et quelques-uns de 2021 au montant de 324 030,94 \$, et un montant de 44 412,13 \$ pour les prélèvements de salaires de février 2022.

La Directrice générale donne un résumé des montants plus élevés qui viennent d'être approuvés dans les comptes à payer.

22-03-8094 ADOPTÉ

5.2 Soumissions - Service d'entretien ménager des bâtiments municipaux

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux ;

Attendu que pour être admissibles, les soumissionnaires devaient envoyer une proposition avant le 11 février 2022 ;

Attendu que deux soumissions furent reçues ;

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à signer une entente avec madame Stéphanie St-Jean pour des services d'entretien ménager des bâtiments municipaux.

22-03-8095 ADOPTÉ

5.3 Soumissions - Firme pour la vérification comptable

Considérant que 4 appels d'offres ont été envoyés pour obtenir une soumission pour la vérification comptable de 2021 ;

Considérant qu'aucun soumissionnaire n'a déposé de soumission ;

Considérant que la Directrice générale a précisé aux élus les règles relatives aux octrois de contrats municipaux ;

En conséquence, il est tout de même proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer le maire et les élus disponibles à se rendre directement chez les firmes de vérificateurs pour leur demander de déposer une soumission.

22-03-8096 ADOPTÉ

5.4 Comptes de taxes - Report du premier versement

Monsieur Jean-Benoit Létourneau donne des explications concernant le report du premier versement de taxes et il mentionne de ne pas tenir compte de la date inscrite concernant le 1^{er} versement sur le calendrier municipal.

5.5 Projet d'Écocentre

Considérant le programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'Écocentres québécois ;

Considérant que la prochaine date de dépôt est le 3 mai 2022; Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du projet préparé par la MRC des Appalaches et est favorable à l'implantation d'un Écocentre satellite sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Rénald Drouin et résolu que la Municipalité d'East Broughton mandate la MRC des Appalaches à poursuivre ses démarches en vue de l'obtention d'une aide financière pour implanter un Écocentre sur le territoire de la Municipalité.

22-03-8097 ADOPTÉ

5.6 Soumission pour le renouvellement du logiciel antivirus

Considérant que la licence du logiciel antivirus arrive à échéance le 23 avril 2022 ;

Attendu la soumission de Cyber 3D pour le renouvellement du logiciel antivirus ;

Il est proposé par Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au renouvellement du logiciel antivirus pour une période de 3 ans.

22-03-8098 ADOPTÉ

5.7 Vente pour taxes 2022

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à transmettre à la MRC des APPALACHES la liste des contribuables endettés envers la municipalité, et ce, pour enclencher le processus de VENTE POUR TAXES.

22-03-8099 ADOPTÉ

6. <u>CORRESPONDANCE</u>

Monsieur Jean-Benoit Létourneau procède à une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois :

Cours de natation:

Deux demandes ont été reçues provenant de madame Audrey-Anne Turcotte et de madame Nathalie Mercier pour le remboursement des frais « non-résident » lors de l'inscription à des cours de natation dans d'autres municipalités. En effet, étant donné que ces cours ne sont pas offerts dans notre municipalité, ces dernières souhaitent obtenir un remboursement de la différence de prix, comme c'est le cas dans certaines municipalités avoisinantes qui n'ont pas de piscine municipale.

Après discussions, il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser ces demandes.

22-03-8100 ADOPTÉ

Fondation Bob Bissonnette:

À la suite de la demande de soutien financier envoyé par la Municipalité d'East Broughton pour l'achat des mini-bandes séparatrices pour l'aréna, le conseil d'administration de la Fondation Bob Bissonnette, composé de 7 membres, a décidé d'accorder la somme de 3 500 \$. Cet équipement sera notamment utilisé pour les parties MAHG et lors des prochaines éditions du Festival Pré-Novice.

Association Chasse et Pêche:

L'Association Chasse et Pêche des Cantons de Broughton a envoyé une demande afin que la Municipalité d'East Broughton procède à l'acquisition du lot 5 695 440 pour un montant de 50 000 \$ à la suite d'une décision rendue par la Cour d'appel du Québec.

Il est proposé par Samantha Jalbert-Paré et résolu de refuser la proposition de l'Association Chasse et Pêche des Cantons de Broughton.

22-03-8101 ADOPTÉ

Soins à domicile :

Concernant les soins à domicile, il y a eu un avis adopté par le conseil d'administration de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches. Les membres recommandent notamment que les municipalités s'impliquent davantage sur ces aspects :

- Mieux intégrer et faire vivre MADA (programme Municipalités amies des aînés)
- Faire connaître la politique MADA et la rendre accessible dans chaque municipalité
- Faire connaître les services locaux
- Faciliter la construction de maisons intergénérationnelles
- Faciliter la vie aux proches aidants
- Accorder un budget pour l'accompagnement-transport
- Bonifier le soutien et l'accompagnement des petites municipalités et de MRC dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA.

Fonds régions et ruralité - Volet 2

LA MRC des Appalaches a tenu une séance d'information concernant l'appel de projets qui se déroule en continu dans le cadre du Fonds régions et ruralité (Volet 2). Les projets doivent notamment répondre à 2 des 6 priorités de développement de la MRC qui sont :

- Améliorer la qualité de vie par l'établissement de milieux favorables aux saines habitudes de vie.
- Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation).
- Assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre, notamment des jeunes et des familles.
- Assurer un développement économique sur l'ensemble du territoire de la MRC des Appalaches.
- Assurer un développement durable, porteur pour les générations futures.
- Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et en faire la promotion.

Festival Pré-Novice

Le comité organisateur du Festival Pré-Novice demande la contribution de la Municipalité via une commandite de prix de présence pour l'événement qui se déroulera le 26 et 27 mars prochain au Centre des loisirs Desjardins.

Il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une heure de location de glace gratuite pour un prix de présence lors du Festival Pré-Novice 2022.

22-03-8102 ADOPTÉ

Système de son de l'aréna

L'Équipe de Junior A d'East Broughton demande à la Municipalité de faire la vérification ou de changer le système de son de l'aréna en raison de problèmes techniques fréquents pour la musique et les annonces au micro lors des parties. Le gouverneur de l'équipe mentionne que le système de son est désuet et que pendant la saison actuelle, qui a été écourtée pour des raisons plus qu'évidentes, le système était inopérable à plusieurs reprises et qu'il était impossible de faire jouer de la musique ou d'annoncer les buts et les punitions.

La Directrice des loisirs et de la culture est mandatée pour régler ce problème.

Plan de gestion des matières résiduelles

La consultation publique sur le projet de PGMR 2023-2029 se tiendra le 8 mars 2022 à 19h00 aux bureaux de la MRC des Appalaches. Cette assemblée a pour objet de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus. D'une durée de 7 ans, ce plan vise la réalisation des mesures découlant des orientations gouvernementales.

Plan de régionalisation de la fonction publique

C'est avec enthousiasme que la MRC des Appalaches accueille l'annonce du gouvernement du Québec de transférer, d'ici 2028, 5 000 postes de l'administration publique dans les régions de la province. La MRC des Appalaches figure parmi les régions du Québec où un bureau gouvernemental partagé sera implanté, plus précisément dans sa ville centre, à Thetford Mines.

Demande de M. William Bourdeau et de M. Jean-Claude Bourdeau

Les propriétaires de l'immeuble situé au 768,10e avenue Nord ont déposé une demande au Conseil afin d'obtenir la permission de réaliser leur projet d'aménagement de la façade de ladite propriété.

Cette demande sera étudiée et une réponse sera rendue ultérieurement.

Demande d'appui du Groupe d'entraide Cancer et Vie

Le Groupe d'entraide Cancer et Vie, fondé en 2008, vient en aide aux personnes ayant eu un diagnostic de cancer et leurs proches. En Chaudière-Appalaches, on recense 3500 nouveaux cas de cancer par année avec un taux de récidive de 20%; ce qui porte le nombre à 4200 personnes. De ce nombre, il est estimé qu'environ 1 personne sur 4 aura besoin des services mis en place par le réseau communautaire, soit 1050 personnes par année. Pour leur financement, l'organisme organise une loterie avec des paires de billets à 300\$ pour le tirage des prix suivants:

1er prix: 8 000 \$ en argent
2e prix: 5 000 \$ en argent
3e prix: 2 000 \$ en argent

La demande sera traitée ultérieurement.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Soumission - Poteaux pour le filet protecteur au terrain de baseball

Attendu que dans le but de soutenir ses membres dans la mise en place des meilleures pratiques en gestion des risques et des mesures de prévention, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a procédé à la visite de nos installations sportives et récréatives le 30 novembre 2021;

Attendu qu'en raison de la proximité entre le terrain de baseball et de certaines propriétés privées, la Municipalité doit procéder à l'installation d'un filet protecteur dans une section du champ afin d'éviter un accident d'ici le mois de juin 2022;

Attendu que la municipalité d'East Broughton a pris connaissance de la soumission pour l'installation des poteaux de soutien pour le filet;

Il est proposé par Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à procéder aux démarches nécessaires pour l'installation d'un filet protecteur au terrain de baseball du parc Oasis.

22-03-8103 ADOPTÉ

7.2 Affichage d'un poste au Centre des loisirs Desjardins

Attendu que le Centre des loisirs Desjardins a pu reprendre ses activités récemment ;

En conséquence, il est proposé par Darrell Paré et résolu de procéder à l'affichage d'un poste de journalier d'entretien général au Centre des loisirs Desjardins.

22-03-8104 ADOPTÉ

7.3 Salaires - Emplois d'été 2022

Attendu que l'attribution du salaire pour les animateurs de camp de jour suit la tendance du salaire minimum qui sera augmenté à 14,25\$ le 1er mai 2022 ;

Attendu que selon l'ancienneté et l'expérience de chacun, l'augmentation salariale des animateurs de camp de jour correspond à 0,25\$ par année;

Considérant que pour les postes de coordonnateur, ceux-ci engendrent plus de tâches et de responsabilités. C'est pourquoi

le salaire est plus élevé et tient compte de l'expérience pour le coordonnateur du camp de jour et du soccer ;

En conséquence, il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les salaires suivants pour la saison estivale 2022 :

Nom du poste	Salaire 2022
Coordonnateur du soccer	15,50 \$
Coordonnateur du camp de jour	17,50 \$
Animateurs et animatrices du camp de jour	14,25 \$ + 0,25 \$/année d'ancienneté

22-03-8105 ADOPTÉ

7.4 Tarifs camp de jour

Attendu que le camp de jour aura lieu du 27 juin au 12 août 2022.

Attendu que l'inscription au camp de jour inclus la surveillance et la participation aux activités durant les heures suivantes : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30. Voici la description des différents services offerts.

Or: inclus 3 services de garde: 7h30 à 8h30, 12h00 à 13h00 et 15h30 à 17h30

Argent: inclus 1 service de garde: 12h00 à 13h00

Bronze : aucun service de garde

Attendu qu'il y a un rabais familial applicable pour les résidents d'East Broughton seulement, soit 20 % de rabais pour le 2e enfant d'une même famille et la gratuité pour le 3e enfant et plus.

En conséquence, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les tarifs suivants pour le camp de jour 2022 :

Service	Tarif résident	Non-résident
Or	320,00 \$	+ 85 % du prix
Argent	240,00 \$	+ 85 % du prix
Bronze	205,00 \$	+ 85 % du prix

22-03-8106 ADOPTÉ

7.5 Tarif événementiel pour le casse-croûte

Considérant qu'il serait approprié d'établir un tarif « évènementiel » pour l'opération du casse-croûte de l'aréna ;

Considérant que le casse-croûte est un service apprécié lors des

activités et que le locataire pourrait profiter de l'achalandage en offrant un service aux participants lors des événements spéciaux ;

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à amender la résolution 21-12-8036 et de fixer un tarif fixe de 95,00 \$ pour les événements spéciaux.

22-03-8107 ADOPTÉ

7.6 Gala de boxe

Attendu que le gala de boxe aura lieu le 7 mai 2022 au Centre des loisirs Desjardins ;

Il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice des loisirs et de la culture à signer une entente avec le promoteur pour la location de l'aréna pour un montant de 1 400,00 \$.

22-03-8108 ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Mandat WSP - Cueillette et analyses d'information - Dossier eau

Considérant que les possibilités à évaluer relativement à l'approvisionnement en eau ;

Il est proposé par André Roy et résolu de donner le mandat à WSP afin de procéder à la cueillette d'information et toutes les demandes nécessaires auprès du ministère de l'Environnement pour connaître toutes les exigences à respecter pour utiliser le Lac du Cinq comme source d'eau. Le coût approximatif pour réaliser ce mandat sera d'environ 2 000,00 \$.

22-03-8109 ADOPTÉ

9. URBANISME

9.1 Adoption du règlement 2022-227 (Poules en milieu urbain)

Attendu que le conseil municipal désire amender le règlement 2021-223 concernant la garde de poules en milieu urbain ;

Attendu que par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité d'East Broughton peut amender ledit règlement ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, afin d'amender le règlement 2021-223 concernant la garde des poules en milieu urbain ;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté le 7 février 2022 :

Attendu que le Conseil municipal veut adopter le règlement afin d'augmenter le nombre de poules permises à 4 poules ;

En conséquence, il est proposé par Samantha Jalbert-Paré et résolu unanimement d'adopter le règlement 2022-227, l'amendement du règlement 2021-223 et de décréter ce qui suit :

Préambule:

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Dispositions déclaratoires et interprétatives

Ce règlement s'applique au territoire sous juridiction de la Municipalité d'East Broughton.

Modification de l'article 16.2.1-Conditions concernant la garde des poules, <u>nombre de poules permises</u>, en ajoutant ce qui suit ;

1. Nombre de poules permises

Un nombre maximal de quatre (4) poules par propriété est permis.

Modification de l'article 16.2.1-Conditions concernant la garde des poules, <u>normes à respecter pour le poulailler</u>, en ajoutant ce qui suit ;

2. Normes à respecter pour le poulailler

Les normes à	Dimensions	Dimensions
respecter pour le	minimales du	minimales de la
bien-être animal	poulailler	volière (parquet)
1 poule	0,37 m ² (4 pi ²)	0,92 m ² (10 pi ²)
2 poules	0,74 m ² (8 pi ²)	1,84 m ² (20 pi ²)
3 poules	1,11 m ² (12 pi ²)	2,76 m ² (30 pi ²)
4 poules	1,48 m ² (16 pi ²)	3,68 m ² (40 pi ²)

Entrée en vigueur :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

22-03-8110 ADOPTÉ

10. <u>INCENDIE</u>

10.1 Indexation des salaires du personnel du service incendie

Attendu que les prévisions budgétaires 2022 incluaient des indexations de salaires ;

En conséquence, il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'indexation de tous les salaires du service incendie de 2 % pour l'année 2022.

22-03-8111 ADOPTÉ

10.2 Modification aux fréquences de rémunération des pompiers

Considérant la consultation fait auprès des pompiers par le Directeur incendie ;

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la modification aux fréquences de rémunération des pompiers qui se feront dorénavant aux trimestres, au lieu d'une seule fois par année au mois de décembre.

22-03-8112 ADOPTÉ

10.3 Avis de motion - Règlement d'emprunt pour la construction d'une nouvelle caserne

Un avis de motion est donné par André Roy que le Conseil municipal adoptera un règlement d'emprunt en vue de la construction de la nouvelle caserne incendie.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Question de Monsieur André Vachon qui demande des informations concernant le dossier des mines.

Monsieur Jean-Benoit Létourneau confirme avoir effectué des démarches et envoyer des demandes à ce sujet, mais que le processus doit suivre son cours normal même si c'est long. Il indique aussi que la fille de M. Vachon est au courant du dossier et précise qu'il est conscient que c'est dangereux.

- M. Vachon répond qu'il n'y a rien de régler pour l'instant et que le Conseil n'avance pas. Il ajoute également que l'ingénieur ne connaissait pas ça et mentionne les désagréments liés à ce dossier pour lui. Il s'interroge aussi sur le montant total de la dette de la Municipalité.
- M. Létourneau lui indique qu'il doit parler aux bonnes personnes concernant ce dossier et explique le rôle de la MRC. Concernant la dette, il indique que le total est d'approximativement de 14 millions.
- M. Vachon dit également que l'Association de Chasse et Pêche ne paiera pas les taxes et parle du terrain que l'Association a offert à la Municipalité.
- M. Létourneau lui indique qu'il y a des procédures à suivre. M. Vachon veut venir rencontrer la Municipalité pour discuter des poursuites dans le dossier des mines. M. Létourneau propose d'être au moins 2 représentants de chaque côté pour chaque rencontre.
- 2. Question de Madame Raymonde Trachy : Elle demande si c'est possible de mettre du sable dans les bacs de compostage ?

Monsieur Jean-Benoit Létourneau l'informe que le projet de l'Écocentre devrait répondre à ses besoins.

Madame Trachy demande aussi si les tas de sable seront ramassés dans les rues ?

M. Létourneau lui indique qu'un suivi sera fait ultérieurement à ce sujet et que le Conseil va évaluer les possibilités.

Madame Trachy demande le nom des firmes qui n'ont pas répondu pour la vérification 2021 et le budget 2022 ?

Le Conseil mentionne les quatre firmes qui ont été sollicitées et on indique que leurs agendas étaient déjà complets. M. Létourneau dit aussi qu'ils vont aller les relancer directement. Il précise également que le dernier comptable avait terminé la dernière année et que le Conseil s'est basé sur ces données pour l'adoption du budget en janvier 2022. Celui-ci sera déposé au gouvernement aussitôt que la Municipalité aura une firme de vérification comptable. Il y aura 6 versements pour les taxes.

3. Question de Monsieur Denis Bergeron : Il fait un historique de son dossier et dit avoir fait sauver entre 50 000 \$ et 60 000 \$ et qu'il avait envoyé une facture de 319 \$ à la Municipalité. Il demande combien cela a coûté en frais d'avocats et mentionne que l'ancien Directeur des travaux publics lui avait dit d'effectuer les travaux.

M. Létourneau lui demande des explications supplémentaires pour mieux comprendre et indique qu'il est neutre dans ce dossier. Il mentionne que ça n'a pas de sens et dit qu'il serait préférable de demander des autorisations écrites dans le futur pour ce type de projet.

M. Létourneau indique que le montant des frais d'avocats était de 19 482,88\$.

Monsieur Bergeron dit de se servir de ce dossier comme exemple pour le futur, car selon ses dires, cela a coûté environ 30 000 \$ à la Municipalité pour une facture de 319 \$. Il dit aussi que d'autres frais d'avocats vont s'ajouter.

4. Question de Monsieur André Vachon : Il aimerait avoir de l'information concernant l'utilisation de l'eau provenant du Lac du Cinq ?

M. Létourneau lui indique qu'ils ont demandé l'information pour savoir si ce serait possible de le réutiliser comme source d'eau dans le futur. Il confirme aussi que le réseau n'est pas utilisable pour le moment en raison des obligations du Ministère.

- 5. Question de Madame Marie-France Létourneau : Elle demande après combien de temps s'effectue la vente pour taxes ?
- M. Létourneau lui indique que c'est après un an que les

propriétés vont en vente pour taxes.

Madame Létourneau pose une question sur le règlement d'emprunt pour la construction de la nouvelle caserne et demande si le gouvernement donne de l'argent pour le projet?

Monsieur Jean-Benoit Létourneau dit que la demande de subvention a été acceptée. Monsieur André Roy indique que le projet total est de 4,5 millions et dit que le gouvernement donne une contribution de 65 %. Il mentionne que le reste est réparti à 70 % pour East Broughton et à 30 % pour Sacré-Cœurde-Jésus.

Madame Létourneau demande d'où l'argent de la Municipalité provient ?

Monsieur Létourneau dit que nous n'avons pas le choix pour le projet de la caserne, car celle que nous avons actuellement ne répond plus aux normes. Il explique le nouveau projet et mentionne que le centre de formation va rapporter de l'argent. Monsieur Jean-Paul Grondin dit que nous avons l'occasion d'avoir une subvention en ce moment et qu'il y a déjà entre 500 000 \$ et 600 000 \$ d'investit dans ce projet, notamment pour le terrain. Cependant, il dit que si le village dit non, on n'ira pas de l'avant.

Madame Létourneau parle des autres projets qui avaient reçu des subventions et que nous ne sommes pas obligés de les faire. Elle demande s'il y aura un référendum pour la caserne.

Le Conseil indique que non et que le projet sera financé par un règlement d'emprunt à long terme. C'est l'entreprise Excel qui a procédé à l'évaluation des coûts. Monsieur André Roy explique les soumissions et mentionne qu'Excel a de l'expérience dans ce domaine.

6. Question de Monsieur André Vachon : Il demande combien le CVT (motel industriel) rapporte par mois ? Il ajoute à ce sujet qu'on devrait penser à enlever le Fonds de Développement.

Monsieur Létourneau dit que ce n'est pas si simple que ça.

Madame Suzanne Dodier ajoute que la même personne travaille dans 2 Fonds de Développement en même temps.

Monsieur André Roy dit qu'on devra demander sa démission et les actionnaires du Fonds de Développement sont supposés être bénévoles. Ils ont demandé une rencontre avec eux. Il y a présentement 3 portes de louées sur 4 au CVT.

Monsieur André Vachon mentionne que la Municipalité devrait gérer le Fonds de Développement et le maire est en accord.

La Municipalité a reçu un montant de 34 000 \$ en 2021, selon madame Samantha Jalbert-Paré.

7. Question de Madame Raymonde Trachy concernant les travaux de la 10^e avenue.

On lui indique que les travaux concernant la 10° Avenue sont reportés en raison du projet de la caserne en 2021, tout comme le projet de la piscine municipale. Le maire indique que ça va dépendre des subventions et que certaines entreprises sont possiblement prêtes à contribuer.

Madame Trachy demande aussi des informations concernant le dossier de l'immeuble situé au 768,10e avenue Nord.

On indique que c'est une demande pour projet d'aménagement de la façade et que celle-ci sera étudiée ultérieurement.

8. Question de Madame Suzanne Dodier : Elle demande si la lettre de l'Association Chasse et Pêche des Cantons de Broughton est une mise en demeure ou seulement une lettre ?

On indique que c'est seulement une lettre.

Madame Dodier revient sur la vente pour taxes et monsieur Létourneau dit que le délai est d'une année.

 Monsieur Pascal Létourneau demande si c'est possible d'évaluer les coûts concernant le projet de la caserne et d'avoir plus d'informations pour les revenus, les dépenses, etc.

Le Conseil fait un survol du projet et des possibilités de revenus en lien avec les formations des pompiers.

10. Question de Monsieur Denis Bergeron : Il demande si nous avons des formateurs en réserve pour les formations offertes au simulateur incendie ?

Monsieur Darrell Paré indique qu'il y a plusieurs formateurs de disponibles.

11. Question de Madame Suzanne Dodier : Elle demande ce que nous allons faire avec le garage incendie actuel et si le nouveau directeur des travaux publics a été nommé ?

On lui indique que la caserne actuelle va servir pour le département des travaux publics, notamment pour les véhicules. Le maire indique qu'il y a eu 6 candidatures pour le poste de direction aux travaux publics, mais que le processus n'est pas complété.

12. Question de Madame Raymonde Trachy et de Madame Suzanne Dodier concernant les taxes et le rôle d'évaluation.

Le conseil donne quelques explications et il y a une discussion au sujet de la répartition des comptes de taxes selon les services. Monsieur le maire indique que ce sera réévaluer pour les prochaines années. 13. Question au sujet des garages de toile. Madame Samantha Jalbert-Paré précise que ça implique seulement le HLM à partir de l'année prochaine.

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 4 avril 2022 à 19 h 30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 55.

ADOPT	22-03-8113	
Jean-Benoit Létourneau, maire		
Manon Vachon, directrice générale et secr trésorière	_	